

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****COMPTE RENDU de la séance ordinaire du 28 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu inhabituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes à titre exceptionnel, afin de respecter les mesures barrières impliquées par la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Julie CODRON,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Marilyne MORIN,
- Jean-François COURTY,
- Romain BROQUET,
- Gérard PERROT,
- Samuel CHARA,
- Laetitia GAUGUIN.

ABSENTS EXCUSES :

- Jean-Philippe CONCHAUDRON, donne pouvoir à, Coralie CONCHAUDRON.

Date de la convocation : 24 juin 2021

Le nombre de conseillers présents étant de 9, ajouté d'1 pouvoir, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Laetitia GAUGUIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 17 mai 2021 :

- **Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2021.**

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
2. Convention financière du SDEY pour les travaux de démolition de la cabine haute.

Madame le Maire demande l'ajout de trois points supplémentaires, à l'ordre du jour :

3. Décision modificative n°1 portée au budget primitif 2021,
4. Décision modificative n°2 portée au budget primitif 2021,
5. Demande de versement d'une subvention à l'association « L'Avenir des Ormes ».

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prise par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

119	21/05/2021	Annonce marché public école	CENTRE France Publicité	562,00 €
125	28/05/2021	Débouchage fossé	GTD VIDANGE	300,00 €
131	04/06/2021	Hygiaphone matériel électoral	COMEP	384,00 €
132	04/06/2021	Urne électorale	SEDI	200,40 €
133	04/06/2021	Désherbage cimetièrè	ABC VERT	276,00 €
140	04/06/2021	Passation marché public	GIPE BOURGOGNE	108,00 €
165	18/06/2021	Diagnostics amiante plomb	AGENDA DIAGNOSTIC	1 080,00 €
Total des décisions émises				2 910,40 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 2 910,40 €.**

2. Convention financière du SDEY pour les travaux de démolition de la cabine haute :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que les travaux de démolition de la cabine haute, qui seront réalisés par le SDEY s'élèvent à 6 196,16 €, tels qu'indiqués sur la convention présentée aux membres du Conseil.

Les membres du Conseil restent toujours partagés sur la nécessité de la démolition de la cabine haute.

Le vote : 2 voix contre, 8 voix pour.

- **Par conséquent, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention financière et tout document relatif à ce dossier.**

3. Décision modificative n°1 portée au budget primitif 2021 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération modifiant la délibération prise lors du vote du budget primitif communal de 2021, car la participation financière de la commune pour les travaux de dissimulation de la cabine haute qui seront réalisés par le SDEY doit être inscrite en section d'investissement au compte 20412 (subvention d'équipement aux organismes publics) et non au compte 21534 (réseaux d'électrification) pour un montant de 6 196,16 €.

- **Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à apporter les modifications nécessaires à la délibération prise lors du vote du budget primitif communal de 2021, concernant la participation de la commune aux travaux effectués par le SDEY pour la**

dissimulation de la cabine haute.

4. Décision modificative n°2 portée au budget primitif 2021 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération modifiant la délibération prise lors du vote du budget primitif communal de 2021, car la participation financière de la commune pour les travaux de rénovation globale de l'éclairage public qui seront réalisés par le SDEY doit être inscrite en section d'investissement au compte 20412 (subvention d'équipement aux organismes publics) et non au compte de fonctionnement 615232 (réseaux) pour un montant de 33 032,49 €.

- **Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à apporter les modifications nécessaires à la délibération prise lors du vote du budget primitif communal de 2021, concernant la participation de la commune aux travaux effectués par le SDEY pour la rénovation globale de l'éclairage public.**

5. Demande de versement d'une subvention à l'association « L'Avenir des Ormes » :

Madame le Maire explique au Conseil municipal que l'association « L'Avenir des Ormes », n'ayant pu organiser de manifestation durant les années 2020-2021 suite à la crise sanitaire, cette dernière nous sollicite pour une subvention afin de couvrir leurs frais fixes.

- **Le Conseil municipal après délibération accorde une subvention à hauteur de 1800€ et autorise madame le Maire à effectuer le versement à l'association « L'Avenir des Ormes ».**

Informations diverses :

- ✚ Les travaux de rénovation de l'école débuteront à partir du lundi 5 juillet 2021. Les enfants seront accueillis à la salle des fêtes les 5 et 6 juillet 2021.
- ✚ La classe sera intégralement vidée samedi 4 juillet 2021 en vue des futurs travaux de rénovation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.

Aux ORMES, le 28 juin 2021

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD